Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260929-2026_09_06-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES
Département d'Ille et Vilaine

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2026

Convocation du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Marie-Noëlle GEORGEAULT, Mickaël LERÉTRIF, Jocelyne GAUTIER, Joël DÉSILLES, Marylène MÉRET, Franck ROUXEL, Patrice LEQUEUX, Patricia RONDEAU, Vincent DÉSILLE, Samuel GARDAN, Nicolas ROCHER, Marie MARTIN, Virginie BASSET, Laura FAUVEL-LARCHER

Absents Excusés :
Absent :

M. Samuel GARDAN a été nommé secrétaire de séance.

FONCIER - ACQUISITION DE PARCELLE

2026-09-06

Monsieur le Maire précise qu'une augmentation significative de la population dans le secteur des Blanchardières en raison d'opérations de rénovation et de réhabilitation du bâti en cours et du projet de lotissement du Domaine des Chênots est à prévoir. Dans ce contexte, l'élargissement du chemin des Blanchardières s'avère nécessaire pour garantir la sécurité des usagers, faciliter l'accès aux services d'urgence et accompagner le développement local.

Pour mener à bien ce projet, il est indispensable d'acquérir une parcelle adjacente. M. le Maire propose une base d'évaluation de 6 000 €/ha, les frais de bornage et de notaire étant pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Donne un accord de principe pour l'acquisition de la parcelle nécessaire à l'élargissement du chemin des Blanchardières, dans les conditions financières et techniques exposées.**
- **Autorise le Maire à engager les démarches administratives et techniques requises, notamment :**
 - **la réalisation des documents d'arpentage par un géomètre-expert ;**
 - **la négociation avec les propriétaires concernés sur la base de 6 000 €/ha ;**
 - **la prise en charge par la commune des frais de bornage et de notaire.**
- **Mandate le Maire pour signer tous actes et documents afférents à cette opération.**

Secrétaire de séance,

Samuel GARDAN

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE ST-AUBIN-DES-LANDES (Ille-et-Vilaine)

Christophe FESSELIER